

Le 19 mai 2021

Prolongation à fin juin de la procédure exceptionnelle de facturation des frais de DEM

Chers clients, chères clientes,

Nous faisons suite à notre dernier communiqué datant du 30 avril 2021 concernant l'application d'une procédure exceptionnelle de facturation des frais de demurrage.

Nous vous prions de bien vouloir noter que nous prolongeons cette procédure à fin juin afin de pallier le décalage des ETD navires à l'export.

La procédure en elle-même est inchangée, seule sa période d'application est prolongée, comme suit :

- A compter du 17/12/2020 et ce jusqu'au **30/06/2021**, le compteur de frais de *demurrage* est arrêté à l'ETA des navires (*Estimated Time of Arrival*) en lieu et place de l'ETD (*Estimated Time of Departure*), tous POL et services confondus.

Nous tenons à rappeler que cette procédure ne s'applique qu'aux bookings passés auprès de ONE France.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Sincères salutations,

ONE France



For cargo to/from Europe/Mediterranean:

Latest Basic Ocean Freight rates, Bunker Related Charges, THCs (origin or destination), Security Related charges, Peak Season Surcharges (if applicable) can be accessible at our website:

<https://eua.one-line.com/standard-page/europe-fak-ocean-tariff>

https://ecommm.one-line.com/ecom/CUP_HOM_3116.do

<https://eua.one-line.com/standard-page/eua-local-surcharges>

Other charges such as local charges and contingency charges may apply.